

# Projets pilotes en matière d'inclusion des personnes vivant avec handicap (PVH)

## Introduction

Le Conseil d'État a adopté en août 2023 le plan d'action cantonal en matière d'inclusion des personnes vivant avec un handicap. Ce plan d'action constitue la base de la politique en matière d'inclusion pour ces prochaines années (2023-2029) et constitue une étape importante dans la mise en œuvre de la loi sur l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap (LIncA).

Des aides financières pour des projets pilotes en matière d'inclusion sont prévues pour soutenir le développement de l'inclusion au sein de la société et contribuer à alimenter les 11 axes<sup>1</sup> prioritaires du plan d'action. Il est possible de solliciter en tout temps un soutien de maximum CHF 5000 pour des projets tout au long de l'année.

## Conditions de soutien aux projets

### Thèmes

Les projets pilotes en matière d'inclusion doivent s'inscrire dans les axes du plan d'action en matière d'inclusion des personnes vivant avec un handicap 2023-2029. Pour rappel, les 11 axes (thèmes) du plan d'action sont : Égalité, Autonomie, Enfance, scolarité et formation, Communication, Mobilité, Vie professionnelle, Logement, Santé, Proches aidant-e-s, Culture, sport et loisirs.

### Qui peut déposer un projet

L'appel à projets s'adresse aux organismes à but non lucratif (communes, associations, coopératives, institutions ou tout autre groupe de personne formalisé) actifs dans le canton de Neuchâtel qui souhaite mettre en œuvre l'inclusion dans un projet participatif et novateur. Un-e répondant-e de projet doit être identifié-e.

Une entité ne peut être soutenue que pour un projet par année.

### Délai de dépôt

Les projets pour lesquels la demande de financement est de maximum CHF 5000 peuvent être déposés au SAHA en tout temps. La décision sur l'octroi ou non de l'aide financière demandée sera rendue dans un délai de maximum 3 mois dès réception de tous les documents dûment remplis.

### Formulaire et budget

Vous trouverez joint à cet appel, le canevas du budget et le formulaire à remplir. Ils sont aussi disponibles sur le site du SAHA, [page dédiée aux projets pilotes](#). Nous recommandons fortement d'utiliser le formulaire ainsi que le modèle de budget pour votre demande d'aide financière. N'oubliez pas d'indiquer le montant sollicité ainsi que d'indiquer pour quoi ce soutien sera utilisé.

Le formulaire ainsi que le budget peuvent être transmis par mail à [projets.saha@ne.ch](mailto:projets.saha@ne.ch) ou par courrier au SAHA, Case postale 1, Rue de Tivoli 28, 2002 Neuchâtel 2.

---

<sup>1</sup> Des informations sur le plan d'action cantonal en matière d'inclusion des personnes vivant avec un handicap 2023-2029 sont disponibles sur le [site du SAHA](#).

## Critères de sélection

Un projet pilote en matière d'inclusion doit :

- Promouvoir l'égalité et/ou l'inclusion des personnes vivant avec un handicap ;
- Apporter une approche innovante de la thématique de l'inclusion ou de l'égalité des personnes vivant avec un handicap ;
- Favoriser les interactions entre les personnes vivant avec un handicap et la population neuchâteloise ;
- Se dérouler sur le territoire cantonal.

D'autres critères seront pris en compte pour déterminer si un projet peut bénéficier d'un soutien financier, notamment pour prioriser les soutiens accordés :

- Prise en compte de la diversité des types de handicap ;
- Effet multiplicateur : le projet doit pouvoir générer d'autres financements et toucher des milieux peu sensibilisés ;
- Favorise la complémentarité et les synergies avec le réseau d'acteurs local.

Sont exclus :

- Les projets de recherche ;
- Le fonctionnement récurrent/normal d'une structure, notamment les partenaires institutionnels (institutions sociales et/ou organismes de soutien) financés par le SAHA dans le cadre du dispositif de prestations d'accompagnement et d'hébergement ;
- L'acquisition seule d'équipements logistiques (véhicule, handisport...), non comprise dans un projet global ;
- Les travaux de gros œuvre ou les projets d'investissement en matière d'infrastructures ;
- Les projets sans autres sources de financement ou visant à couvrir le déficit d'une activité déjà existante ;

## Soutien financier<sup>2</sup>

La subvention octroyée est de maximum CHF 5000. Le SAHA soutient maximum 50% du budget global du projet.

La subvention est versée en 2 tranches : jusqu'à 80% du montant total est versé 30 jours après la décision d'octroi et le pourcentage restant est versé après le rendu du rapport final d'évaluation et des décomptes finaux.

Le montant accordé doit permettre de lancer et/ou consolider le projet. Il s'agit d'un soutien d'impulsion unique qui ne pourra pas être pérennisé sur le long terme.<sup>3</sup>

Pour vous permettre de faciliter la recherche de cofinancements, une liste d'organismes susceptibles de soutenir des projets pilotes est disponible sur le site internet du SAHA. Le bénévolat peut être considéré comme « cofinancement ».

## Rapport et décomptes finaux

Les porteurs de projet fournissent au SAHA (par mail ou par courrier) un rapport final d'évaluation du projet ainsi que les décomptes finaux au plus tard 2 mois après la fin du projet. Un canevas pour les

---

<sup>2</sup> L'octroi d'une aide est soumis à l'adéquation du projet avec le respect du cadre légal en vigueur. L'aide est allouée par voie de décision. Le présent appel à projet ne confère aucun droit à l'octroi d'une subvention. Par l'envoi du formulaire, les porteuses et porteurs du projet acceptent que celui-ci soit évalué par les instances concernées.

<sup>3</sup> Exceptionnellement le montant octroyé peut être renouvelé une fois.

rapports finaux est disponible sur le site du SAHA. Le deuxième onglet du modèle de budget permet d'inscrire les comptes finaux.

## Communication

Le SAHA assure un suivi des projets soutenus. Les projets seront visibles sur la page internet du service. Toute communication sera coordonnée avec le service. Les supports du projet contiennent le logo officiel de l'État avec la mention « soutenu par le service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte ».

## Personne de contact

Pour toutes questions et soutien pour remplir les documents, vous pouvez contacter :

Nathalie Christen – Préposée à l'inclusion – [nathalie.christen@ne.ch](mailto:nathalie.christen@ne.ch) – tél. 032 889 85 56

Les documents peuvent être envoyés **par mail** : [projets.saha@ne.ch](mailto:projets.saha@ne.ch)

Ou **par courrier** :

Service d'accompagnement et  
d'hébergement de l'adulte  
Rue Tivoli 28  
Case postale 1  
2002 Neuchâtel 2